



Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Conseil d'administration de l'Université de Graceland

Le 8 avril 2019, les personnes suivantes ont été élues pour entrer au conseil d'administration de l'université de Graceland.

Pour un mandat commençant le 3 août 2019 et terminant le 5 août 2022

Heather A. Donofrio

Scott D. Ourth

Pour un mandat commençant le 8 août 2020 et terminant le 5 août 2022

John F. Glaser

John R. Sheehy

Lettre de conseil concernant les dirigeants de l'Eglise mondiale

Le 8 avril 2019, les Conseils, Quorums, Ordres, Réunions de masse et Caucus ont indiqué avoir réfléchi aux appels contenus dans la Lettre de conseil concernant les dirigeants de l'Eglise mondiale et que tous les appels avaient été approuvés par une majorité importante.

Les appels de Catherine C. Mambwe et David H. M. Nii pour servir en tant qu'apôtres et membres du Conseil des Douze Apôtres, et de Jeffrey A. Naylor pour servir en tant que conseiller de la Présidente des Evêques et membre de la Présidence de l'Evêché ont été considérés un par un et chacun a été approuvé par les délégués de l'assemblée.

RCM 1315 Processus budgétaire et d'audit de l'Eglise mondiale (Adopté le 8 avril 2019)

Attendu que, la Résolution de la Conférence Mondiale (RCM) 1306 autorise le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale à étudier et approuver le rapport d'audit annuel de l'Eglise mondiale, à approuver le budget annuel pour la mission mondiale, et à faire des recommandations à la conférence mondiale concernant les affectations spéciales, et

Attendu que, RCM 1306 établit le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale comme corps composé de 60 membres avec 30 membres élus par la conférence mondiale (15 élus lors de chaque conférence) et neuf membres élus par l'Ordre des Evêques (cinq étant élus certaines années et quatre étant élus d'autres années), et 21 membres sur la base de leur position dans le Conseil de Direction de l'Eglise Mondiale, et

Attendu que, la seule condition pour être élu est d'être membre de l'Eglise avec une bonne réputation, et

Attendu que, il est commun de limiter le nombre de membres employés de l'Eglise dans des conseils d'administration pour réduire les risques de conflits d'intérêts, et

Attendu que, un membre employé de l'Eglise est toute personne recevant une compensation (ceci ne comprend pas le remboursement des frais) au nom de la Communauté du Christ, et

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Attendu que, le nombre d'Evêques non employés est limité, et que l'Ordre des Evêques rassemblés à la conférence mondiale est petit et moins représentatif que la conférence mondiale, et

Attendu que, la conférence mondiale a continué et peut continuer d'élire des Evêques qui ne sont pas des employés de la Communauté du Christ en tant que membres, et

Attendu que, la Présidence de l'Evêché a reçu des commentaires disant que la taille du conseil est trop grande pour avoir une participation aux réunions efficace, et

Attendu que, avoir un nombre pair d'Evêques élus par l'Ordre des Evêques est plus facile à gérer à chaque conférence mondiale, et

Attendu que, selon la résolution actuelle les membres élus ne peuvent pas servir pour plus de douze (12) ans dans le conseil, et

Attendu que, la technologie utilisée pour automatiser les élections évolue rapidement ; il est donc maintenant

Résolu que, WCR 1306 soit amendée de la manière suivante :

Règlement pour l'audit et le développement du budget de l'Eglise mondiale

1. La conférence mondiale doit mettre en place un Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale qui a la responsabilité d'étudier et d'approuver chaque année l'audit de l'Eglise mondiale, d'approuver le budget annuel pour la mission mondiale, et de faire des recommandations à la conférence mondiale concernant les affectations spéciales. Lors de chaque conférence mondiale, le Conseil doit présenter des projections des budgets annuels pour la période entre les deux conférences. Ces projections doivent être basées sur les meilleures estimations des revenus et des dépenses potentiels de l'Eglise, mais elles ne doivent pas empêcher le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale de développer et d'approuver les budgets annuels pour la mission mondiale si les circonstances changent ou si les revenus varient. La conférence mondiale doit discuter de ces projections, et les commentaires recueillis doivent être pris en considération par le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale lorsqu'il crée et approuve ces budgets annuels.
2. La conférence mondiale peut établir des paramètres à suivre par le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale pour développer et approuver les budgets annuels pour la mission mondiale.
3. Le Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale doit être présidé par la Première Présidence et doit être composé d'un maximum de cinquante-cinq (55) membres comme suit :
 - La Première Présidence (3)
 - Le Conseil des Douze Apôtres (12)
 - La Présidence de l'Evêché (3)
 - Le Président du Quorum des Grands-Prêtres (1)
 - Le Président doyen des Soixante-Dix (1)
 - Le Président des Evangélistes (1)

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

- Quatre (4) Evêques élus par l'Ordre des Evêques à la conférence mondiale pour représenter l'ordre, chaque Evêque étant élu pour un mandat de six ans. Les mandats seraient échelonnés pour que deux (2) soient élus à chaque conférence mondiale.
 - Trente (30) membres élus par la conférence mondiale pour représenter l'Eglise dans son ensemble, chacun de ces 30 membres étant élu pour un mandat de six ans. Les mandats seraient échelonnés pour que quinze (15) soient élus à chaque conférence.
4. La Première Présidence est autorisée à nommer les membres du Conseil lorsque des postes deviennent vacants entre les conférences mondiales. Ces nominations doivent suivre les mêmes critères pour que le poste vacant soit rempli.
 5. Les Evêques élus par l'Ordre des Evêques en tant que membres du Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale doivent être des membres de l'Eglise ayant une bonne réputation, ils peuvent être des employés actuels de la Communauté du Christ dans des juridictions locales ou de l'Eglise mondiale, et ne peuvent pas servir pour plus de deux (2) mandats entiers (six ans) consécutifs sans faire une pause de trois ans dans leur service. Un mandat terminé par une personne nommée pour remplir un poste vacant entre les deux conférences n'est pas un mandat entier.
 6. Les personnes élues par la conférence mondiale en tant que membres du Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale doivent être des membres de l'Eglise ayant une bonne réputation, elles ne doivent pas être des employés actuels de la Communauté du Christ dans des juridictions locales ou de l'Eglise mondiale, et ne peuvent pas servir pour plus de deux (2) mandats entiers (six ans) consécutifs sans faire une pause de trois ans dans leur service. Un mandat terminé par une personne nommé pour remplir un poste vacant entre les deux conférences n'est pas un mandat entier.
 7. Le budget pour la mission mondiale doit prévoir des fonds pour couvrir les frais de voyage comme l'ont demandé les membres du Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale.
 8. La Première Présidence, en consultation avec la Présidence de l'Evêché, doit présenter des candidatures au Conseil des Finances de l'Eglise Mondiale pour qu'elles soient élues par la conférence mondiale. De plus, chaque conférence mondiale doit permettre des nominations venant de l'assemblée. Ces nominations doivent avoir lieu suffisamment à l'avance pour que la conférence mondiale puisse avoir des informations biographiques sur les candidats avant l'élection. Lors du processus de nomination, il faut faire attention d'avoir une représentation équilibrée, en incluant des facteurs tels que la vocation, le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'expérience de leadership dans l'Eglise et la juridiction de l'Eglise. La Première Présidence doit établir des procédures spécifiques pour conduire le vote, en incluant l'utilisation de la technologie actuelle de façon appropriée. Les 15 personnes qui reçoivent le plus grand nombre de votes doivent être déclarées élues. La Première Présidence doit prévoir une procédure spécifique en cas d'égalité.
 9. La Première Présidence doit nommer une équipe pour s'occuper de la préparation préliminaire du budget. Ce comité doit être composé d'employés de l'Eglise mondiale responsables de la planification, des finances et des ministères de champ de l'Eglise Mondiale.
 10. L'audit et le budget annuels doivent être disponibles sur le site internet de l'Eglise. *Herald* doit publier un rapport annuel sur l'audit et le budget, et un rapport résumé doit être fait à chaque conférence mondiale.

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Conseiller du Président du Quorum des Grands Prêtres

Le 9 avril 2019, la Conférence mondiale a approuvé la sélection de Jennifer L. Killpack en tant que conseillère au président du Quorum des Grands Prêtres et en tant que membre de la présidence du quorum.

Déclaration sur la fin de la provision spéciale

En 2016, la Conférence mondiale a adopté une clause spéciale sur les statuts de la Communauté du Christ avec pour effet au cours de période depuis la dernière conférence mondiale, de libérer la Première Présidence afin de tester plusieurs modèles d'organisation du champ. La Présidence désire informer la Conférence que les provisions de cette clause ont été remplies et qu'aucun changement supplémentaire aux statuts n'est nécessaire aujourd'hui.

Officiers du Conseil des Douze

Le 4 mars 2019, le Conseil des Douze Apôtres ont élu Ronald D. Harmon fils, en tant que président du Conseil des Douze Apôtres et Richard C. N. James en tant que secrétaire du Conseil des Douze Apôtres.

Le 10 avril 2019, la Conférence mondiale a approuvé la motion proposant Ronald D. Harmon fils en tant que président du Conseil des Douze Apôtres et Richard C. N. James en tant que secrétaire du Conseil des Douze Apôtres.

Affectations pour le Conseil des Douze pour 2019-2022

Barbara L. Carter

Champs de Mission du Sud-Est des USA:

Centre de Mission de Bountiful

Centre de Mission de Brush Creek

Centre de Mission de la Floride

Centre de Mission du Kentucky et de l'Indiana Centre de Mission du Centre sud des Etats-Unis

Centre de Mission du sud-est des Etats-Unis

Centre de Mission de l'ouest de l'Ohio

Officier œcuménique et inter-foi

SPECTACULAR et le Forum International des Jeunes

Bunda C. Chibwe

Champs de Mission de l'Afrique Central et Ouest et Champs de Mission de l'Asie Sud-Central:

Centre de Mission de l'Afrique Centrale Ouest Centre de Mission de l'Afrique Centrale Est

Centre de Mission de la Côte d'Ivoire et du Togo

Centre de Mission du Nigéria

Centre de Mission Andhra Pradesh de l'Inde

Centre de Mission Buripadar de l'Inde

Centre de Mission Chandragiri de l'Inde

Centre de Mission Kaliburi de l'Inde

Centre de Mission Kenduguda de l'Inde

Centre de Mission Kothaghar de l'Inde

Centre de Mission Mohana de l'Inde

Centre de Mission du Népal

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Centre de Mission Vallée Verte Inde Sud

Janné C. Grover

Champs de Mission du Centre des États-Unis:

- Centre de Mission du Centre
- Centre de Mission du centre du Missouri
- Centre de Mission du Far West
- Centre de Mission de Gateway
- Centre de Mission de Midlands
- Centre de Mission du centre-sud des États-Unis

Directeur des Ministères de Formation

Ronald D. Harmon Jr.

Champs de mission de l'Ouest des États-Unis et de Baja Californie et le Mexique:

- Centre de Mission de l'Arizona
- Centre de Mission du Nord-Ouest du Pacifique
- Centre de Mission du sud-ouest (zone internationale)
- Centre de Mission des Rocheuses
- Centre de Mission Sierra Pacific USA

Président-désigné du Conseil des Douze Apôtres

Richard C.N. James

Champs de Mission Eurasia:

- Centre de Mission des îles Britanniques
- Centre de Mission de l'Europe de l'Ouest
- Centre de Mission Eurasia

Projet de Mission Spécial avec l'équipe des Apôtres Multi-Nations

Secrétaire-désigné du Conseil des Douze Apôtres

Robin K. Linkhart

Champ de Mission des USA Nord-Central:

- Centre de Mission de Cedar Valley-Nauvoo
- Centre de Mission de Chicago
- Centre de Mission de Headwaters
- Centre de Mission de l'Ouest continental
- Centre de Mission de Lamoni Heartland
- Centre de Mission de Prairie Bluffs

Ministères des chercheurs de l'Héritage de la Restauration

Lachlan E. Mackay

Champ de Mission du Nord-Est des USA:

- Centre de Mission de Chesapeake Bay
- Centre de Mission de l'Est des Grands Lacs
- Centre de Mission de Blue Water Michigan
- Centre de Mission des États Mid-Atlantic
- Centre de Mission de la Nouvelle-Angleterre

Directeur des Sites Historiques

Responsable de l'Équipe en charge de l'Histoire de l'Église et de l'Histoire Sacré

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Catherine C. Mambwe

Champs de Mission pour l'Afrique de l'Ouest, du Sud et de l'Est :

- Centre de Mission du Liberia et du Sierra Leone
- Centre de Mission de la Zambie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud
- Centre de Mission du Malawi
- Centre de Mission du Kenya

Carlos Enrique Mejia

Champs de Mission de l'Amérique Central et l'Amérique du Sud:

- Centre de mission de l'Amérique Central
- Centre de Mission du Brésil
- Centre de Mission du cône du Sud de l'Amérique du Sud
- Centre de Mission du Nord-Ouest du l'Amérique du Sud

David H. M. Nii

Champs de Mission des États-Unis Sud Central:

- Centre de Mission de l'Alabama et du Nord-ouest de la Floride
- Centre de Mission Ark-La-Tex (Arkansas, Louisiane, Texas)
- Centre de Mission de Coastal Bend
- Centre de Mission du Golfe (Amérique du Nord)
- Centre de Mission du Cœur du Texas
- Centre de Mission de l'Oklahoma
- Centre de Mission de Rio Grande

Arthur E. Smith

Champs de Mission du Canada, Champs de Mission des Caraïbes et du Mexique-Texas:

- Centre de Mission du Canada Est
- Centre de Mission du Canada Ouest
- Centre de Mission des Caraïbes
- Centre de Mission de la République Dominicaine
- Centre de Mission du Grand Nord du Haïti
- Centre de Mission du Grand Sud du Haïti
- Centre de Mission du Mexique-Texas

Ministère auprès des Peuples Indigènes

Mareva M. Arnaud Tchong

Champs de Mission Pacifikasia :

- Centre de Mission de l'Australie
- Centre de Mission de l'Asie de l'Est
- Centre de Mission de la Polynésie Française
- Centre de Mission des îles du Pacifique
- Centre de Mission des Philippines

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

F-2 Affectations 2019-2022 du Conseil des Présidents des Soixante-dix

Quorum 1--Tanoh Assoi

Champ de mission en Afrique centrale et occidentale et champs de mission en Afrique occidentale, méridionale et orientale (Apôtres: Bunda C. Chibwe et Catherine C. Mambwe)

Quorum 2—Larry McGuire (Président vacataire)

Champ de mission pour l'Asie centrale du sud (Apôtre : Bunda C. Chibwe)

Quorum 3--John S. Wight

Champ de mission USA (Apôtres: Barbara L. Carter, Janné C. Grover, Ronald D. Harmon Jr., Robin K. Linkhart, Lachlan E. Mackay, et David H.M. Nii)

Quorum 3--Larry M. McGuire

Soutient le Quorum 3 et affectation spéciale pour *l'Innovation et la Direction de Congrégation*.

Quorum 3--Keith E. McMillian

Soutient le Quorum 3 et affectation spéciale pour *les Ministères de la Restauration du Patrimoine des Cherchants*

Quorum 3--Karin F. Peter

Soutient le Quorum 3 et affectation spéciale pour *les Ministères de la Restauration du Patrimoine des Cherchants*

Quorum 7--John F. Glaser

Champ de mission Amérique du Sud et Amérique Centrale (Apôtre: Carlos Enrique Mejia)

Quorum 8--John Glaser

Champ de mission Canada, Caraïbes, et champ de mission Mexique-Texas (Apôtre: Arthur E. Smith)

Quorum 9--Adam R. Wade

Champ de mission Pacifikasia (Apôtre: Mareva Arnaud Tchong)

Quorum 10--Larry M. McGuire

Champ de mission Eurasie (Apôtre: Richard C.N. James)

Amson Mallick—Projet de mission spécial avec les apôtres multinationaux

Officiers du Conseil :

John S. Wight—Président doyen des Soixante-dix

Karin F. Peter--Secrétaire

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Haut Conseil Permanent

Le 20 avril 2019, les membres suivants ont conclu leur service au sein du Haut Conseil Permanent.

Kathy D. Robinson (2000-2019)
Matthew J. Frizzell (2010-2019)
Valerie K. Brennan (2010-2019)
Lynn R. Wilson (2013-2019)

Les grands prêtres suivants ont ensuite été mis à part pour servir au sein du Haut Conseil Permanent.

Mark D. Dixon, Odessa, Florida, USA
Eva M. Erickson, Berlin, Germany
Lucy N. Ibanga, Lagos, Nigeria
Joan L. Thompson, Kitchener, Ontario, Canada

RCM 1316 Libération de la prêtrise pour faute (adopté le 11 avril 2019)

Attendu que, « les demandes d'une Église en expansion exigent que [les instructions données des années auparavant] soient révisées et soient soumises à une interprétation additionnelle » (Doctrine et Alliances 147:7) ; et

Attendu que, la RCM 1192, mises sous silence ministérielles et appels, (approuvée en 1986) doit être mise à jour pour refléter la terminologie et les compréhensions actuelles ; et

Attendu que, l'Église a reçu une compréhension supplémentaire de la vision de Dieu pour le ministère de la prêtrise ; il est donc

Résolu que, la RCM 1192 soit abrogée; et il est également

Résolu que, la Conférence mondiale confirme les dispositions suivantes pour la création de politiques et de procédures concernant la libération de la prêtrise pour faute.

I. Principes

- a. Tous les disciples « sont appelés selon les dons que Dieu leur a donnés » (Doctrine et Alliances 119:8b). Certains sont appelés au ministère de la prêtrise comme emphase de de leur appel de disciples.
- b. La prêtrise doit être « constituée de ceux qui ont une foi vivante et qui désirent servir [Dieu] de tout leur cœur, avec humilité et une grande dévotion » (Doctrine et Alliances 156:8a).
- c. « La prêtrise est une alliance sacrée demandant la plus grande intendance du corps, de l'âme, de l'esprit et des relations. La prêtrise doit être composée de personnes humbles et intègres qui désirent se mettre au service des autres et pour le bien-être de la communauté de foi » (Doctrine et Alliances 163:6a).

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

- d. Un membre de la prêtrise doit « continuellement développer ses appels par la croissance spirituelle, l'étude, une générosité exemplaire, des choix éthiques, et un ministère pleinement responsable » (Doctrine et Alliances 163:6c).
- e. Dieu « s'intéresse plus que tout aux comportements et aux relations qui soutiennent la valeur et les dons de toutes les personnes, et qui protègent les plus vulnérables. Ces relations doivent être enracinées dans les principes à l'image du Christ de l'amour, du respect mutuel, de la responsabilité, de la justice, de l'alliance et de la fidélité » (Doctrine et Alliances 164:6a).
- f. Les politiques de l'Eglise offrent un chemin clair pour que les disciples répondent à l'appel de [prêtrise]. Ils définissent également la différence entre un sens de l'appel potentiel et le besoin d'aligner sa vie sur les principes d'un comportement moral et des relations qui encouragent le bien-être de la communauté de l'Eglise. (Doctrine et Alliances 165:4b).
- g. Tous les officiers administratifs présidents de l'Eglise doivent soutenir « la valeur et les dons » de toutes les personnes touchées par les actions administratives et « protègent les plus vulnérables » (Doctrine et Alliances 164:6).

II. Compréhensions mutuelles

- a. Les membres de la prêtrise acceptent de servir selon attentes de l'Eglise concernant la conduite chrétienne et ministérielle et d'honorer la version actuelle des « Principes d'alliance pour le ministère d'une prêtrise fidèle » à <https://français.cofchrist.org/common/cms/resources/Documents/français/Covenant-Principles-faithful-priesthood-FR.pdf>.
- b. Les membres de la prêtrise offrent un ministère affirmatif cohérent avec les versions actuelles des documents officiels de l'Eglise tels que la version actuelle de Partager dans la Communauté du Christ. Lors d'un désaccord personnel avec une position officielle, les membres de la prêtrise sont guidés par le document « Désaccord Fidèle: définition et principes » à <https://français.cofchrist.org/common/cms/resources/Documents/français/Live-Love-Share-French-reduced.pdf> (page 27).
- c. Un membre de la prêtrise peut être libéré de la prêtrise par un officier administratif président de l'Eglise pour les raisons établies décrites ci-dessous dans la Section III.
- d. Libérer un membre de la prêtrise pour faute est une action administrative qui n'affecte pas l'adhésion à l'Eglise.
- e. Les règlements et procédures administratifs doivent garantir qu'un membre de la prêtrise sujet à la libération :
 - i. Soit informé des allégations par écrit. Dans la mesure du possible, une prise de contact personnel par l'officier administratif président de l'Eglise est encouragée.
 - ii. Dispose d'un délai raisonnable pour examiner les allégations.

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

- iii. Ait la possibilité de résoudre les problèmes pertinents, si possible et approprié, avant que des mesures administratives ne soient prises.
- iv. Ait la possibilité de faire appel de la décision de libération pour faute auprès de l'officier administratif président supérieur de l'Eglise.
- f. Tout changement de statut de la prêtrise sera signalé au Secrétaire de l'Eglise mondiale selon les procédures établies.

III. Motifs

1. Les motifs justifiant une libération pour faute peuvent inclure mais ne se limitent pas à ce qui suit :
 - a. Condamnation pour délit grave tel que défini par les lois applicables.
 - b. Mépris délibéré des lois de l'Eglise, telles que stipulées dans les statuts de l'Eglise, les résolutions pertinentes de la conférence mondiale, les décisions officielles de la Première Présidence, les politiques actuelles et les pratiques établies de l'Eglise Mondiale.
 - c. Mépris délibéré de l'autorité, l'action ou la direction exercée convenablement par un officier administratif président de l'Eglise.
 - d. Déclarations publiques et privées dont l'intention délibérée est d'affecter le bien-être de l'Eglise. Cela inclut les communiqués écrits, diffusés et sur réseaux sociaux (digitaux).
 - e. Refus délibéré de protéger les informations confidentielles partager avec l'attente confidentialité ministérielle, sachant que le signalement prescrit par la loi ou dans les cas où un danger physique pour la personne ou autrui est probable, constituent des exceptions.
 - f. Tout autre mépris délibéré des règles de conduite chrétienne peut entraîner la perte du pouvoir et du statut d'apporter un ministère de manière efficace.
2. Une cause supplémentaire est le statut inactif officiel de la prêtrise pendant au moins trois ans.

Il est également

Résolu, que la Première Présidence a la responsabilité de créer et appliquer des politiques et procédures administratives liées à la libération de la prêtrise pour faute et à l'appel en accord avec cette résolution.

Projections budgétaires des ministères mondiaux

Le 11 avril 2019, la Conférence mondiale a approuvé 17,3 millions (USD) pour les projections budgétaires pour les budgets annuels de la mission mondiale de 2020, 2021 et 2022.

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

RCM 1317 Violence domestique et familiale (adopté le 12 avril 2019)

Attendu que, dans le monde, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, près d'une femme sur 3 est exposée à des violences physiques, et près d'une femme sur 5 est exposée à des violences sexuelles, à partir de ses 15 ans (www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/fr/); et

Attendu que, les violences familiales et domestiques continuent d'être reconnues dans le monde comme un problème majeur de santé publique pour les femmes, les hommes et les enfants; et

Attendu que, les violences familiales et domestiques et les violences sexuelles sont des crimes causant des souffrances sans fin et inacceptables; et

Attendu que, notre appel nous enjoint à soutenir les personnes qui contribuent à prévenir la victimisation associée aux violences familiales et domestiques, puisque dans Doctrine et Alliances 163:4a, nous lisons « Dieu, le Créateur Eternel, pleure pour les pauvres, les exilés, les maltraités et les malades du monde à cause de leurs souffrances inutiles. De telles conditions ne sont pas la volonté de Dieu. Tendez l'oreille pour entendre les lamentations des mères et des pères de toutes les nations qui cherchent désespérément un avenir d'espoir pour leurs enfants. Ne vous détournes pas d'eux. Car c'est de leur bien-être que dépend votre bien-être. »; et

Attendu que, les difficultés présentées à l'Eglise dans RCM 1195 (1986), RCM 1235 (1992), RCM 1250 (1996) et RCM 1276 (2002) existent toujours et doivent être revisitées pour y répondre avec une vigueur renouvelée ; il est donc

Résolu que,

1. la Conférence Mondiale de 2019 exprime sa solidarité et montre son soutien actif envers les organisations et groupes communautaires qui ont pour but aujourd'hui d'éradiquer les violences familiales et domestiques, où qu'elles se trouvent.
2. les congrégations dans le monde entier sont instamment appelées à prioriser de nouveau les avertissements contenus dans RCM 1195, 1235, 1250 et 1276.
3. La Conférence demande à la Première Présidence de créer ou de mettre à disposition des ressources d'étude appropriées sur le plan culturel concernant la violence et les abus domestiques et sexuels avec l'objectif que ces ressources deviennent des composants obligatoires des cours pour les membres de la prêtrise et les candidats à tout office de la prêtrise.

RCM 1318 Dissolution du Fonds de dotation du fonctionnement général de la Communauté du Christ (adopté le 12 avril 2019)

Attendu que, la Présidence de l'Evêché est responsable de déterminer l'orientation financière stratégique globale actuelle et à long terme de l'Eglise ; et

Attendu que, la révision financière stratégique en cours de la Présidence de l'Evêché inclut d'examiner le rôle et le but des trois principaux types de fonds de dotation de l'Eglise : le Fonds de dotation du fonctionnement général, le Fonds de dotation du Temple et le Fonds de dotation de la mission mondiale ; et

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Attendu que, l'objectif du Fonds de dotation du fonctionnement général de la Communauté du Christ (Fonds) est de soutenir à travers le bénéfice annuel net les coûts de base des programmes ministériels de l'Eglise mondiale, y compris le personnel ministériel, la production de ressources, le développement de programmes pour la mission d'action de proximité, les opérations du Siège international, les suppléments budgétaires juridictionnels et le soutien de l'institution ; et

Attendu que, la révision a identifié certaines similarités dans le rôle et l'objectif du Fonds de dotation du fonctionnement général aux plus spécifiques Fonds de dotation du Temple et du Fonds de dotation de la mission mondiale ; et

Attendu que, ces similarités offrent l'opportunité d'uniformiser la gestion financière à long-terme de l'Eglise, la présentation de rapports et d'aider à la direction d'efforts futurs de collectes de fonds en réduisant le nombre de fonds de dotations ; et

Attendu que, la Présidence de l'Evêché voit un plus grand avantage stratégique à long-terme pour l'Eglise de maintenir les Fonds de dotation plus spécifiques du Temple et de la mission mondiale ; et

Attendu que, la Première Présidence s'engage à assumer la responsabilité de la retraite de l'Eglise, décrite dans le rapport D-1 de la Présidence de l'Evêché, en fixant l'objectif de récolter \$115 millions (USD) d'ici janvier 2002 ; et

Attendu que, la Première Présidence a déclaré que tous les biens de l'Eglise seraient considérés pour répondre à cet objectif ; et,

Attendu que, ce serait conforme à l'objectif du fonds de redéployer ses actifs pour aider à assumer la responsabilité de la retraite de l'Eglise ; et,

Attendu que, la Conférence mondiale détient l'autorité d'enlever les actifs désignés par la Conférence mondiale précédemment ajoutés à ce fonds, mais pas les contributions désignées au fonds par des donateurs ; il est par conséquent

Résolu que, la Conférence mondiale 2019 approuve de retirer de ce fonds les actifs désignés par la Conférence mondiale et de les réaffecter au Fonds du Pont de l'espoir, et comprend par cette action que toute action antérieure de la Conférence mondiale visant à désigner des actifs au Fonds de dotation du fonctionnement général est annulée ; il est de plus

Résolu que, la Conférence mondiale 2019 soutienne le plan de la Présidence de l'Evêché visant à entreprendre les démarches légales pour 1) dissoudre le fonds et 2) transférer de ce fonds tous les actifs désignés par des donateurs au Fonds du Pont de l'espoir ; il est de plus

Résolu que, une fois la responsabilité de la retraite sera remplie, le solde de tous les actifs du Fonds du Pont de l'espoir sera transféré au Fonds de dotation du Temple et au Fonds de dotation de la mission mondiale tel que déterminé par la Présidence de l'Evêché ; il est de plus

Résolu que, la Présidence de l'Evêché inclura des informations sur le statut de ces actions dans les mises à jour financières en cours.

RCM 1319 Nonviolence (adopté le 12 avril 2019)

Attendu que, l'appel de Jésus Christ a conduit la Communauté du Christ à tirer des leçons des actes de violence du début de son histoire et à chercher à incarner la paix du Christ dans le monde ; et

Attendu que, toute discussion sur l'éthique de la violence dans le contexte politique et social actuel peut polariser les personnes et provoquer des inquiétudes, des préoccupations et des émotions fortes ; et

Attendu que, la Communauté du Christ s'est déclarée être une Eglise de paix dans la tradition de la Restauration, affirmant la Valeur de toutes les personnes et élevant la cause de Sion ; et

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Attendu que, la Communauté du Christ explore déjà indépendamment et œcuméniquement les différentes positions sur le recours à la violence ; il est par conséquent

Résolu que, au cours des six prochaines années, les membres et les dirigeants de la Communauté du Christ discutent du rôle que la non-violence joue dans la poursuite de la « paix sur et pour la Terre » (Doctrine et Alliances 165:1d) et dans la vie et la mission de l'Église ; et qu'il soit de plus

Résolu que, des ressources de discussion scripturaires, théologiques et historiques sur les principes de la non-violence soient produites et suggérées pour les membres et amis de la Communauté du Christ dans le cadre de notre engagement continu pour l'éducation et la promotion de la paix ; et qu'il soit de plus

Résolu que, la prise de position de la Communauté du Christ sur la non-violence soit renvoyée à la Première Présidence avec un rapport et/ou une déclaration à présenter à la Conférence mondiale 2022.

Conseil des Finances de l'Église mondiale

Le 13 avril 20019, les personnes suivantes ont été élues au sein du Conseil des finances de l'Église mondiale.

Pour un mandat de 6 années commençant le 1^{er} décembre 2019 et terminant le 30 novembre 2025

Valerie K. Brennan

John D. Chatburn

Eric L. Cox

Carolina de la Rosa Sánchez

Raphael Asiko Diang'A

Kathryn J. Haines

Kathleen E. Hnatyshyn

Judith C. Jackson

Kimberly I. Lubbers

Mark E. Megee

Rocio Del Pilar Paz Carlos

Joel C. Ross

Ronald A. Viera Lopez

Michael A. Wellington

Shelby J. Williams

Pour un mandat de trois ans commençant le 1er décembre 2019 et terminant le 30 novembre 2022 pour remplir un mandat non arrivé à terme.

Sam Zokar Zota, Jr.

RCM 1320 Dates des futures Conférences mondiale (adoptée le 13 avril 2019)

Attendu, que les statuts de la Communauté du Christ stipulent "ces conférences sont convoquées à l'appel des officiers administratifs responsables, à l'endroit et au lieu fixé par les assemblées concernées, ou sans ces provisions à l'endroit et au lieu déterminé par les officiers administratifs responsables" (Article III, Section 6); et

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Attendu, que la Première Présidence préside la Conférence mondiale et qu'elle a traditionnellement proposé les dates pour la prochaine Conférence mondiale en se basant sur sa compréhension unique de la logistique, des finances, du personnel et des besoins de calendrier ayant un impact sur les dates; et

Attendu, que RCM 1288 stipule que "les Conférences seront organisées tous les trois ans"; et

Attendu qu'il est difficile pour les délégués d'être au courant des nombreux facteurs influençant le choix des dates pour une Conférence mondiale; et

Attendu, que les discussions concernant les futures dates de la Conférence mondiale peuvent prendre beaucoup de temps; et

Attendu, que la période législative de la Conférence mondiale devrait se focaliser sur les questions et propositions qui importent le plus pour le développement en cours de l'Eglise; il est donc maintenant

Résolu, que la Conférence mondiale autorise la Première Présidence à fixer les dates et les lieux des futures conférences mondiales conformément à RCM 1288; et il est également

Résolu, que les dates de chaque Conférence mondiale seront annoncées par la Première Présidence lors de la Conférence mondiale précédentes.

Dates pour la Conférence mondiale de 2022

La prochaine Conférence mondiale aura lieu du 3 au 11 juin 2022.

Soutien des dirigeants de l'Eglise mondiale

Le 13 avril 2019 les officiers de l'Eglise mondiale ont été soutenus.

Première Présidence

Stephen M. Veazey

K. Scott Murphy

Stassi D. Cramm

Présidence de l'Évêché

Stassi D. Cramm

Steven E. Graffeo

Jeffrey A. Naylor

Conseil des Douze Apôtres

Ronald D. Harmon Jr., président

Richard C.N. James, secrétaire

Mareva M. Arnaud Tchong

Barbara L. Carter

Bunda C. Chibwe

Janné C. Grover

Robin K. Linkhart

Lachlan E. Mackay

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Catherine C. Mambwe
Carlos Enrique Mejia
David H.M. Nii
Arthur E. Smith

Présidents des Soixante-dix

John S. Wight, président doyen
Karin F. Peter, secrétaire
Tanoh Assoi
John F. Glaser
Larry M. McGuire
Keith E. McMillan
Amson Mallick
Adam R. Wade

Présidente des Évangélistes

Jane M. Gardner

Président du Quorum des Grands Prêtres

David N. Anderson

Haut Conseil Permanent

Kent G. Bradford
David M. Byrn
Dennis R. Clinefelter
Mark D. Dixon, MD
Eva M. Erickson
Gwendolyn E. Hawks-Blue
Lucy N. Ibanga
Sharon M. Kirkpatrick
Marilee A. Martens
Scott A. Roberson
Warwick (Rick) Sarre
Joan L. Thompson

Secrétaire de l'Eglise mondiale

Susan D. Sloan

Actions officielles de la Conférence mondiale de 2019

Actions officielles des réunions et caucus de la prêtrise de la Conférence mondiale de 2019

Déclaration d'inquiétude de la part du Quorum des Grands Prêtres

9 avril 2019

A la Première Présidence:

Nous affirmons que Dieu est le créateur de toute vie et que Dieu a appelé toute vie "bonne" (Gen. 1:31). Nous honorons les Principes permanents comme la Sacralité de la Création et notre rôle d'intendants; la Valeur de toutes les personnes et notre besoin de remettre en cause les systèmes injustes; la Poursuite de la paix et des Choix responsables.

Cette "Déclaration d'inquiétude" fait suite à une récente annonce déconcertante le 8 octobre 2018 de la part du Panel intergouvernemental sur le changement climatique (IPCC, l'organe des Nations Unies qui évalue et présente des informations scientifiques sur le changement climatique auprès des gouvernements). Ils ont radicalement révisé leurs projections requises pour garder le climat sous contrôle. Leur nouvelle projection est que l'humanité doit limiter la hausse des températures à un maximum de 1,5° Celsius [2,7° F] d'ici 2030, un calendrier préoccupant beaucoup plus serré que les 2° Celsius (3,6° F) d'ici 2050. Nous croyons que cette déclaration ne peut attendre la prochaine Conférence puisque nous serions à 25% du calendrier jusqu'à 2030.

Aussi, avec tout le respect que nous lui devons, nous implorons la Première Présidence de charger le Comité de l'Intendance de la terre et le Comité des Droits de l'homme de clarifier pour l'Eglise, la nature de cette révision de l'IPCC, et lorsque cela sera approprié entre aujourd'hui et la prochaine Conférence mondiale, d'informer l'Eglise des meilleures compréhensions et de toutes actions pouvant nous aider à "être du côté de la vie et de son épanouissement" (McFague).